



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association Ithaque située 12 rue Kuhn 67000 Strasbourg, (SIRET : 415 368 828 00034 enregistré sous le n° de Déclaration d'Activité 42670454567), ci-après dénommé « l'Organisme de formation » consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement), ci-après dénommé « le Client » qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

1.2. Ces CGV concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site Internet de l'Organisme de formation (« Formation inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »). Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

Article 2 – Modalités d'inscription

L'inscription à une Formation Inter est validée par l'Organisme de Formation dès réception de la fiche d'inscription dûment remplie et du paiement correspondant. Le Client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à partir de l'envoi de la demande d'inscription. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation.

L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Article 3 – Tarifs des Formations

Les tarifs des Formation en Inter sont spécifiés sur le catalogue et sont indiqués pour l'intégralité de la formation.

Les tarifs de Formation en Intra sont faits sur la base d'un devis individualisé.

Les inscriptions seront valables après réception de la signature de la Convention de Formation ou du devis.

Si le stagiaire s'inscrit à titre individuel, sans prise en charge par son employeur, il doit s'acquitter du règlement de la totalité de la formation en amont de celle-ci.

Attention : le coût du transport, de l'hébergement et des repas n'est pas intégré au tarif des Formations.

Article 4– Convocation

Les convocations sont envoyées par email avant le début de la formation. Elles précisent les jours et horaires de la formation, l'adresse de la Formation, ainsi que le formateur qui sera en charge de l'accueil le 1er jour. En complément, elles contiennent le plan d'accès aux locaux de l'Organisme de Formation et la Fiche Programme de la Formation. Éventuellement, tout autre document peut être joint à cette convocation sur demande du ou des formateurs.

Article 5– Convention de Formation

Pour les Formations en Intra, la convention de Formation devra être retournée sous 8 jours à l'Organisme de Formation, datée, tamponnée et signée. A confirmation de la tenue de la session au plus tard 15 jours calendaires avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel.

En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans les 15 jours calendaires suivant la Formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

Article 6– Attestation de Présence

A l'issue de la Formation, une Attestation de suivi de formation est remise au Stagiaire.

Article 7– Annulation, modification ou report des formations

7.1 Interruption à l'initiative de l'Organisme de Formation

En cas d'arrêt du programme de formation du fait de l'Organisme de Formation, l'intégralité des prestations non servies sera remboursée prorata-temporis. Les frais de transport et d'hébergement restant à la charge du Client.

7.2 Annulation à l'initiative de l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation peut être amené, pour des raisons exceptionnelles, à annuler une formation. Le stagiaire en est informé au minimum 48 heures avant le début de la Formation. Il est alors effectué un remboursement total des frais d'inscription ; les frais de transport et d'hébergement restant à la charge du Client.

7.3 Interruption et Annulation à l'initiative du Client

Si le Stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, arrêt maladie avec certificat médical) seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata-temporis de leur valeur prévue au contrat.

Lors d'une Formation Inter, en cas de désistement, sans justificatif, moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, 100% des frais d'inscription seront retenus ou dus.

Article 8 – Protection des données

L'Organisme de Formation s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de Formation aux fins d'inscription, de réalisation et de suivi de la formation.

Conformément au règlement UE 2016/679 (« RGPD ») et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données à caractère personnel le concernant et qu'à ces fins cette fin, une demande d'exercice de droit en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à l'Organisme de Formation.

L'Organisme de Formation est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les supports de cours et tout autre document remis aux participants demeurent la propriété intellectuelle de l'association.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée de ces documents est strictement interdite.

Article 10 - Confidentialité

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées pendant la formation.

Article 11 – Loi applicable et attribution de compétences

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le Client et l'Organisme de Formation la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les Tribunaux dont dépend l'Organisme de Formation.